



www.acenas.fr
infos@acenas.fr

Communiqué de presse du 14 avril 2016

SUSPENSION DE LA PRIVATISATION

DE L'AÉROPORT LYON SAINT-EXUPÉRY

Pour défendre les droits des riverains, l'ACENAS a déposé un recours au conseil d'Etat contre la privatisation des aéroports lyonnais. Le procès est engagé à l'encontre du 1^{er} Ministre et du Ministre de l'Economie. [Une procédure d'urgence dite « référé suspension » est engagée afin d'arrêter le processus de vente.](#)

Au stade actuel du cahier des charges, l'Etat décrit les conditions de la vente des 60% de ses parts dans la société aéroports de Lyon d'ici juillet 2016. La feuille de route pour le repreneur privé prévoit un doublement du trafic aérien à 20 millions de passagers et la création d'une méga zone fret pour le Sud de l'Europe. Aucune protection concrète n'est prévue pour les riverains menacés par une explosion des nuisances aériennes, routières et ferroviaires. L'ACENAS a fait appel à Maître Etienne Tête, avocat spécialisé, afin d'obtenir l'annulation du cahier des charges et du transfert de l'aéroport au secteur privé.

LES PRINCIPAUX MOTIFS invoqués

1° Violation des règles de mise en concurrence selon la Directive Européenne 2014/23/UE, non conformité du transfert de délégation de service public

2° Délai trop faible pour une juste mise en concurrence

3° Possibilité pour l'Etat de modifier le cahier des charges pour privilégier certains candidats, absence de transparence sur les critères de choix

A propos de l'ACENAS Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex). Site internet www.acenas.fr

4° Clause de paysage : après la vente impossibilité de modifier l'environnement législatif/règlementaire au nom de l'intérêt général, la santé ou l'environnement.

5° Action en justice de l'ACENAS contre la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement de la Plaine de St Exupéry) en juillet 2015. L'annulation de la DTA entraîne la nullité du cahier des charges

6° Erreur manifeste d'appréciation : non prise en compte des effets néfastes connus des vols de nuit sur la santé des populations riveraines (stress, troubles cardiaques, hypertension, diabète, troubles de l'apprentissage et retard scolaire chez les enfants...)

7° Violation des engagements climatiques de la France de baisser de 50% les émissions de CO2 en créant un hub fret et en doublant le trafic aérien à Lyon St Exupéry [L'intégralité du recours est consultable sur www.acenas.fr](http://www.acenas.fr)

A propos de l'ACENAS Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex). Site internet www.acenas.fr